



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance tenue le 7 juin 2022, le règlement numéro 08-22 « Règlement décrétant les modalités de publication des avis publics »;

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 mai 2022;

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 mai 2022;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 7 juin 2022;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 9 juin 2022.

Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement no 08-22 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 9 juin 2022.

Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière